

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)**
**Section 1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	LABTEC OXYDE D'ALUMINIUM
<b>Autres moyens d'identification</b>	AO36 or AO240
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Agent anti-dérapant
<b>Identificateur du fournisseur initial</b>	LabSurface. 101-1079 des Forges, Terrebonne, J6W 6K9, Qué (Canada) Tél. (450) 966-9000
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation</b>	Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666

**Section 2. Identification des dangers**
**Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)**

Cancérogénicité (Catégorie 2)

**Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)**

**Attention**

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

**Prévention**

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

**Intervention**

EN CAS D'INGESTION: P301 + P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: P302 + P352 Laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INHALATION: P304 + P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P305 + P351 + P338 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

**Storage**

P405 Garder sous clef.

**Élimination**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

<b>Autres dangers connus</b>	Aucun
------------------------------	-------

**Section 3. Composition/information sur les ingrédients**

Dénomination chimique (nom commun/synonymes)	Numéro CAS ou autre	Concentration (%)*
Dioxyde de titane	13463-67-7	< 1%

\*Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

**Section 4. Premiers soins**

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION: amener la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Voie orale</b>	EN CAS D'INGESTION: Bien rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés, laver immédiatement avec du savon et de l'eau (20 - 30 minutes). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (20 - 30 minutes). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
--	-------------------------------------

<b>Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial</b>	Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.
---	---

**Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

<b>Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)</b>			
Aucune autre information pertinente disponible.			
<b>Agents extincteurs appropriés et inappropriés</b>			
En cas d'incendie: Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.			
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>			
De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter des équipements de protection appropriés aux besoins.			
<b>Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel</b>			
<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>			
Évacuer personnel non-urgence. Isoler la zone et restreindre l'accès. Contrôler la zone de la fuite. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8). Empêcher le déversement de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Éviter la formation de poussière. Faites attention au flashback. Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à terre. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.			
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>			
Éviter l'exposition prolongée. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Contenir et absorber le déversement avec une matière absorbante inerte et placer la matière absorbante dans une zone de rétention appropriée. De petits volumes de liquide peuvent être contenus ou absorbés dans un absorbant appropriée. Tenir à l'écart de tous les cours d'eau. Ne pas rincer les égouts pluviaux ou sanitaires. Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.			
<b>Section 7. Manutention et stockage</b>			
<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>			
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.			
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>			
Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne pas utilisé. Ne pas manipuler ou entreposer à proximité de flammes nues, de chaleur ou d'autres sources d'inflammation. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des dommages ou des fuites.			
<b>Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle</b>			
<b>Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)</b>			
Limites d'exposition: CAS 13463-67-7 ACGIH – TLV-TWA 10 mg/m <sup>3</sup> retiré de NIC, EL (Canada) Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup> de poussière totale, fraction respirable; IARC 2B; EV (Canada) Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup> de poussière totale.			
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>			
Utiliser le produit dans des zones bien ventilées. Ne pas pulvériser le produit. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. Fournir une douche d'urgence / une douche à jet rapide, une douche oculaire, et des installations de nettoyage près du poste de travail et à proximité de la zone de manutention. Lorsque ces systèmes ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuelle approprié qui fonctionne de manière satisfaisante et qui répond aux normes reconnue.			
<b>Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle</b>			
Gants : gants à néoprène ou équivalent ; Vêtements : Chemises à manche longues, pantalons longues ; Respiratoires : Non requis si la zone de travail est bien ventilée. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues; Équipement : Lunettes de sécurité résistants aux produits chimiques. Instructions spéciales pour la protection et l'hygiène: Se laver les mains/ongles/visage/yeux soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Enlever et nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. Éduquer et former les employés à l'utilisation et à la manipulation sécuritaires de ce produit. Suivez toutes les instructions de l'étiquette.			
<b>Section 9. Propriétés physiques et chimiques</b>			
<b>Apparence, état physique/couleur</b>	Poudre	<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible
<b>Odeur</b>	Aucune	<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>Densité relative</b>	Non disponible
<b>pH</b>	Non disponible	<b>Solubilité</b>	Non disponible
<b>Point de fusion/congélation</b>	Non disponible	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point initial/domaine d'ébullition</b>	Non disponible	<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible	<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible	<b>Viscosité</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible	<b>COV</b>	Non disponible
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité</b>	Non disponible	<b>Densité</b>	3.88 g / cm <sup>3</sup>
<b>Section 10. Stabilité et réactivité</b>			



<b>Réactivité</b>	
Stable dans des conditions normales.	
<b>Stabilité chimique</b>	
Oui, Stable dans les conditions de stockage recommandées et de manutention prescrites.	
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	
Non dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Réagit avec les acides forts et les agents alcalins et oxydants	
<b>Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)</b>	
Aucune autre information pertinente disponible.	
<b>Matériaux incompatibles</b>	
Aucune autre information pertinente disponible.	
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	
Possible en traces.	
<b>Section 11. Données toxicologiques</b>	
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)</b>	
Susceptible de provoquer le cancer.	
<b>Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	
Aucune information spécifique disponible.	
<b>Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)</b>	
Sensibilisation cutanée – Aucun effet irritant sur la peau; Sensibilisation respiratoire – Aucun effet sensibilisant connu; Effets CMR (mutagénicité sur les cellules germinales; cancérogénicité et toxicité pour la reproduction) - cancérogène 2B ; Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique –Non données; Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Non données; Danger par aspiration – Non données; Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.	
<b>Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL<sub>50</sub> &amp; CL<sub>50</sub>)</b>	
CAS 13463-67-7 LD <sub>50</sub> Oral - Rat - > 2,000 mg/kg; LD <sub>50</sub> Cutanée – Lapin >10,000 mg/kg; LC <sub>50</sub> Inhalation >6.82 mg/l durée d'exposition 4h; ETA non disponible dans ce document	
<b>Section 12. Données écologiques</b>	
<b>Écotoxicité (données aquatique et terrestre)</b>	
<b>Toxicité aiguë pour les poissons</b> CAS 13463-67-7 LC <sub>50</sub> : > 1,000 mg/l (Pimephales promelas) 96h;	
<b>Toxicité envers les invertébrés aquatiques</b> CAS 13463-67-7 EC <sub>50</sub> : >100 mg/l (Daphnia magna –Puce d'eau) 48h.	
<b>Persistance et dégradation</b>	Le produit inorganique ne peut pas être éliminé de l'eau au moyen de procédés de nettoyage biologique.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Ne s'accumule pas dans les organismes.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune autre information pertinente disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucune autre information pertinente disponible.
<b>Section 13. Données sur l'élimination</b>	
<b>Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés</b>	
Éliminer le contenu/récepteur dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.	
<b>Section 14. Informations relatives au transport</b>	
<b>Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD</b>	
Non	
<b>Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)</b>	
Non	
<b>Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)</b>	
Non	
<b>Précautions spéciales (transport/déplacement)</b>	Aucune
<b>Dangers environnementaux (IMDG ou autre)</b>	Aucune
<b>Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)</b>	Non.
<b>Section 15. Informations sur la réglementation</b>	
<b>Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé</b>	Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD).
<b>Réglementation, canadienne relative à l'environnement</b>	Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)
<b>Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement</b>	
United States OSHA information: Ce produit est réglementé selon OSHA (29 CFR).	
United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Se référer aux ingrédients énumérés dans la Section 3 & Sections 12; 13 & 14.	
United States TCSA information: Se référer aux ingrédients énumérés dans la Section 3.	
California Proposition 65: <b>WARNING:</b> This product contains Titanium dioxide (CAS 13467-67-7) & known to the State of California to cause cancer or other reproductive harm. IARC 2B.	
<b>Section 16. Autres informations</b>	

<b>Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité</b>		Le 02 avril 2021 - version 01
<b>Références</b>	Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Sigma-Aldrich.com & Echa.eurpea.eu.	
<b>Abréviations</b>		
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	
ETA	Estimation de la toxicité aiguë	
CAS	Chemical Abstract Service	
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)	
IARC	International Agency for Research on Cancer	
IATA	International Air Transport Association	
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code	
CL	Concentration létale	
DL	Dosage létale	
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health	
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)	
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)	
PEL	Permissible Exposure Limit	
STEL	Short-term Exposure Limit	
TMD	Transport de marchandises dangereuses au Canada	
TLV	Threshold Limit Value	
TSCA	Toxic Substances Control Act	
TWA	Time Weighted Average	
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail	
<p>DISCLAIMER : Labsurface décline expressément toute garantie explicite ou implicite à propos de l'usage, en ce qui concerne le produit ou les informations contenues dans ce document, et ne doit en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects qui pourraient être causés par le produit. Les utilisateurs sont responsables de vérifier si le produit est adapté à leurs besoins particuliers et assument tous les risques au niveau de son utilisation, sa manipulation ou l'élimination du produit. Afin de répondre à nos exigences strictes, nous testons en permanence nos revêtements et, à l'occasion, des formulations peuvent être modifiées pour améliorer les propriétés des revêtements. Il se peut que les informations et données figurant dans ce document de référence ne soient pas à jour et ce, malgré la date de référence.</p>		